



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Mille-Isles que :

Les règlements suivants ont été adoptés :

- **Plan d'urbanisme :**
Règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).
Résolution numéro 18-02-053
- **Zonage :**
Règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
Résolution numéro 18-02-054
- **Lotissement :**
Règlement numéro RU.03.2011.01 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
Résolution numéro 18-02-055
- **Permis et certificats :**
Règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le règlement de permis et certificats numéro RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
Résolution numéro 18-02-056



- **Plan d'implantation et d'intégration architecturale :**
Règlement numéro RU.06.2011.01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la municipalité de Mille-Isles, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
Résolution numéro 18-02-057
- **Plan d'aménagement d'ensemble :**
Règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro RU.07.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
Résolution numéro 18-02-058

Le règlement a reçu l'approbation de la MRC d'Argenteuil le 14 février 2018.

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Mille-Isles, ce 15 mars 2018.

Marie Poupier
Directrice générale adjointe